

Communiqué de presse

Entraid'Épargne CARAC L'épargne solidaire au service de la Croix-Rouge Française

Paris, le 8 décembre 2004

La CARAC – mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance - lance *Entraid'Épargne CARAC*, un nouveau concept d'épargne solidaire qui conjugue rendement et générosité. Fondement de son partenariat exclusif avec la Croix-Rouge Française, *Entraid'Épargne CARAC* permet aux particuliers de contribuer aux missions citoyennes de l'association tout en faisant fructifier leur épargne.

Entraid'Épargne CARAC : un nouveau concept d'épargne solidaire

La CARAC et la Croix-Rouge Française partagent des valeurs communes, dont une essentielle la solidarité. Fortes de leurs compétences respectives, elles se sont tout naturellement rapprochées pour offrir un support financier qui conjugue rendement et générosité, et qui favorise la démarche citoyenne.

Entraid'Épargne CARAC propose un mécanisme simple : 1 % de chacun des versements effectués par les adhérents sur la garantie Entraid'Épargne CARAC est reversé à la Croix-Rouge Française. Ces dons s'inscrivent dans le cadre fiscal des dons aux associations reconnues d'utilité publique. Ils soutiendront des actions civiques et la formation du plus grand nombre de Français aux « gestes qui sauvent » ; actions essentielles, quand on sait qu'en France plus de 18 000 personnes meurent chaque année d'accidents domestiques.

Entraid'Épargne CARAC : un placement sûr, performant et souple

La garantie Entraid'Épargne CARAC s'inscrit dans le cadre privilégié de l'assurance-vie. Elle offre aux adhérents une épargne stable qui leur garantit une rémunération minimum. Les adhérents épargnent à leur rythme dans le respect du minimum contractuel : 150 euros, frais inclus, pour le premier versement puis 80 euros, frais inclus, pour les suivants.

Pour un meilleur rendement, les intérêts sont comptabilisés par quinzaine. Cette nouvelle garantie bénéficie d'un minimum de frais :

- Les frais de dossier à l'adhésion sont nuls
- Les frais de rachat en cas de récupération des fonds sont nuls
- Les frais sur versement s'élèvent à 2,44 %

Au terme de la garantie, l'adhérent choisit le mode de perception de son épargne : paiement du capital acquis dans son intégralité ou versement d'une rente viagère. En cas de décès, les bénéficiaires recevront son capital bonifié, hors droits de succession.



Jacques Goujat, Président de la CARAC souligne : « *Au-delà de notre engagement financier, nous sensibiliserons nos adhérents et collaborateurs à participer bénévolement aux différentes actions menées par la Croix-Rouge Française. La synergie entre la CARAC et la Croix-Rouge Française va permettre de faire perdurer les valeurs qui sont ancrées au sein de chacune de nos deux entités depuis leur création* ».

CARAC

La CARAC - mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance - propose au grand public une gamme de produits adaptés, grâce à un réseau de 61 sites d'accueil dans toute la France. Tout le monde peut ainsi profiter de son expertise en matière de retraite par capitalisation acquise à travers la Retraite Mutualiste du Combattant, marché sur lequel la CARAC est leader.

Depuis sa création en 1924, la CARAC a reçu la confiance de quelque 750 000 adhérents. Aujourd'hui, elle gère 5 milliards d'actifs et plus de 300 000 garanties.

Pour plus d'informations : www.carac.fr

Contacts presse

i&e Consultants
Nathalie Poujol
Tél. : 01 56 03 12 49
Courriel : npoujol@i-et-e.fr

CARAC
Cécile Grangeat
Tél. : 01 55 61 56 17
Courriel : cgrangeat@carac.fr